

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 23  
**Présents :** 18  
**Votants :** 21

**N° ordre**  
21-38

**N° ordre dans la séance :**  
DE-25052021-03

**Date de la convocation :**  
18/05/2021

**Date de l'affichage :**

**SÉANCE DU 25 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, Robert VILLARD Adjoint, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Katerina CHAPMAN, MOUTOT Mickaël, VALTON Emilie, GERRA Dominique, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, conseillers

**Absents excusés :** PETITE Anne-Laure (procuration à Franck ANDRE-MASSE) - (Dominique SCALMANA (procuration à Robert VILLARD) – Déborah GLEYZE (procuration à Frédéric DI PAOLO) – Christelle BOUVIER – Thierry CURTELIN

**Secrétaire de séance :** Frédéric DI PAOLO

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE SUITE AU PLAN DE RELANCE DES BIBLIOTHÈQUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du plan de relance, le Centre National du Livre peut accorder une subvention exceptionnelle aux bibliothèques pour l'acquisition de livres imprimés auprès des librairies indépendantes en 2021 et 2022.

Le montant susceptible d'être accordé est calculé à partir du montant des crédits alloués à cet effet, soit 25 % pour un budget compris entre 10 001 et 30 000 euros.

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Conformément aux critères fixés par le CNL, la mairie de Culoz :

- Déclare que le budget d'acquisition de la médiathèque pour 2021 est maintenu par rapport à 2020 (7500€),
- Déclare que la médiathèque de Culoz dispose d'un personnel permanent formé à la bibliothéconomie et propose au public un accès direct aux collections et ne pratique pas la location d'ouvrages,
- Assure que la subvention servira à l'achat de tout type d'ouvrages relevant d'un ou plusieurs domaines littéraires et champs documentaires tels que précisé dans le règlement de la subvention (voir annexe),
- S'engage à fournir au CNL le budget global d'acquisition de livres imprimés et obligatoirement la part des acquisitions faite auprès des librairies indépendantes, de leur nom et de leur adresse, dans les 12 mois suivant la notification de la décision d'attribution.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**CERTIFIE le budget d'acquisition de livres imprimés prévu pour l'année 2021,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Centre National du Livre au titre de la subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le Maire**  
**Franck ANDRE MASSE**

